



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Visites médicales à domicile

Question écrite n° 17068

Texte de la question

M. Philippe Pradal appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les négociations en cours au sein de l'assurance maladie concernant en particulier les visites à domicile. L'association SOS Médecins pointe ses difficultés croissantes à recruter des adhérents médecins, en raison d'un manque d'attractivité de leur rémunération. Pourtant, à l'heure où les services d'urgences sont saturés, souvent en raison de troubles non urgents et où la médecine de ville peine à répondre à la demande de soins, cette possibilité de la visite à domicile par des médecins volontaires, 24 h sur 24 h, est plus que jamais nécessaire. Si elle représente un coût par consultation supérieur à celui d'une consultation en cabinet, la visite à domicile par des structures dédiées, telles que SOS Médecins, permet également un maintien à domicile des patients, de prévenir les aggravations de pathologies non soignées et finalement un nombre moins élevé de consultations journalières par médecin. Il souhaiterait donc connaître l'intention du Gouvernement concernant une éventuelle revalorisation du tarif de la visite à domicile, dont une grande partie de la population française urbaine ne peut pas se passer.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Pradal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17068

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2974

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)